

SANTE : COMMENT LUTTER CONTRE LA POLLUTION INTÉRIEURE ?

Quand il fait froid, on a envie de rester bien au chaud chez soi. Au chaud mais pas à abri de la pollution.

Car de nombreux ennemis invisibles vivent dans nos maisons.

Comment faire pour les éviter, assainir sa maison ?

Quelques conseils...

[RETOUR SUR LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE ASSAINISSEMENT DE SON INTÉRIEUR GRÂCE À LA CHRONIQUE D'ANNE BERGER DANS LA MATINALE DU 5 DÉCEMBRE 2016.](#)

Par Muriel Bessard Publié le 05/12/2016 à 20:18

ASTHME & RENTRÉE DES CLASSES

Il est utile de rappeler que : dans une classe de 30 élèves, il y a en moyenne 3 enfants asthmatiques.

La rentrée scolaire est souvent une occasion d'aggravation de l'asthme à cause

- de l'arrêt des traitements l'été,
- des infections virales (collectivité),
- du stress,
- du retour dans des zones polluées,
- de la multiplication des acariens à l'automne,
- de la remise en route du chauffage.

Quelques conseils

Rencontrez l'instituteur, l'infirmière scolaire, le professeur principal, le professeur de sport pour leur dire que votre enfant a de l'asthme et qu'il peut avoir besoin d'un traitement d'urgence

Faites établir si nécessaire , un plan d'action individuel (PAI) par le médecin traitant.

- Demandez à ce qu'on aère la classe deux fois par jour,
- Demandez à ce qu'on évite les animaux (hamster lapin perruche) dans la classe,
- Le sport est hautement conseillé dans l'asthme,
- Eviter les dispenses abusives en dehors des périodes où l'asthme n'est pas contrôlé
- Prévoir un échauffement progressif et la prise d'un bronchodilatateur 10 min avant l'effort
- Ne pas essayer d'aller au delà de ses limites

Dans la maison

- Ne fumez pas dans la maison même quand les enfants ne sont pas là
 - Aérez en grand matin et soir
 - Ne surchauffez pas la maison (20° maximum)
 - Faites la chasse à la poussière une fois par semaine
 - Lavez les draps, les doudous à 60° toutes les semaines
 - Pas de séchage dehors en cas d'allergie aux pollens
 - Éviter les plantes d'intérieur, allergisantes
 - Éviter les feux de cheminée
 - N'utilisez pas de désodorisants d'intérieur
-

Caractérisation des émissions de fournitures scolaires et de produits d'entretien utilisés dans une école et analyse des données de composition

L'impact des fournitures scolaires et des produits d'entretien sur la pollution de l'air des salles de classe a été très peu étudié dans le monde et en France en particulier. Dans le cadre de son programme de travail « Lieux de vie fréquentés par les enfants », l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) a réalisé une étude exploratoire visant à caractériser les émissions de composés organiques volatils (COV) et d'aldéhydes issues de produits liés aux activités scolaires et des produits d'entretien utilisés dans les salles de classe. Les produits ont été sélectionnés d'après un inventaire réalisé par l'équipe technique de l'OQAI dans une école de la région parisienne. Vingt-trois produits ont été retenus in fine afin d'être évalués en chambre d'essai d'émission (19 fournitures et 4 produits d'entretien).

Les protocoles d'évaluation des émissions des produits sélectionnés ont été élaborés à partir de la procédure de qualification des émissions de composés organiques volatils par les matériaux de construction et produits de décoration (corpus de normes ISO 16000, protocole ANSES), et appliqués tels quels aux types de produits testés, en l'absence actuelle de protocole ad hoc pour ces derniers. Les essais ont été réalisés dans des chambres d'émission selon la norme EN ISO 16000-9, sous conditions contrôlées de température, d'humidité relative et de taux de renouvellement

d'air. Afin de compléter l'étude, l'OQAI a associé le Comité de coordination de toxicovigilance (CCTV) afin d'acquérir des données sur les compositions des fournitures et produits sélectionnés. Les résultats des essais d'émission montrent que de nombreux COV sont émis lors de l'utilisation de produits liés aux activités scolaires et qu'ils sont très variés. Pour quelques produits, certaines substances détectées n'ont pu être identifiées avec précision, puisqu'elles ne figuraient pas dans les bibliothèques internationales de recherche. Des émissions de benzène et d'hexane ont été mesurées à des niveaux plus faibles que celles d'autres COV : n-butanol, propylène glycol, 2-éthylhexanol, 2-butoxyéthanol, méthylisobutylcétone (MIBK), par exemple. Certaines fournitures scolaires testées, comme la peinture acrylique, l'encre de Chine, le feutre effaçable à sec, la gouache liquide et la peinture vitrail, ont attiré l'attention car les émissions de certains COV et/ou aldéhydes étaient plus élevées que pour les autres produits testés. Pour le volet « étude des compositions », les données de 8 produits sur les 23 testés ne sont pas disponibles (absence de réponse des fabricants ou difficulté à identifier les interlocuteurs). En l'absence de réponse du fabricant, la consultation des fiches de données de sécurité peut permettre d'apporter des éléments sur la composition. Toutefois ces fiches n'apportent pas d'informations exhaustives sur la composition, et ne sont pas toutes de qualité équivalente. Il est donc aujourd'hui nécessaire d'améliorer l'accès à l'information relative aux compositions des produits susceptibles d'émettre des substances dans les environnements intérieurs. L'analyse des compositions a montré la présence très fréquente d'isothiazolinones dans les fournitures scolaires, non détectées dans les émissions au cours de cette étude. Ces substances sont des sensibilisants cutanés potentiellement responsables d'allergies cutanées chez les jeunes enfants. Utilisées comme conservateurs dans de nombreux produits présents dans l'environnement des jeunes enfants, la survenue de manifestations allergiques cutanées peut être

facilitée par l'utilisation simultanée de plusieurs produits en contenant. Il conviendrait d'évaluer les risques associés à la présence d'isothiazolinones dans des produits manipulés de façon habituelle en milieu scolaire. On soulignera ici certaines limites méthodologiques dans cette étude exploratoire liées notamment aux contraintes d'échantillonnage des produits dans les écoles (prélèvements des produits présents, déjà utilisés, stockés ensemble, parfois différents des produits initialement recensés) et au choix des méthodes analytiques existantes développées pour les produits de construction (l'objet de l'étude n'étant pas de faire un développement méthodologique dédié aux fournitures scolaires). [Cette étude fournit un premier éclairage sur quelques fournitures scolaires et produits d'entretien](#). Elle appelle à la poursuite des travaux dans ce domaine tant pour la réalisation de protocoles d'essais d'émission adaptés aux fournitures scolaires et produits d'entretien, qu'à l'accès a priori à des données de composition actualisées et exhaustives.

Les coiffeurs et les boulangers, professions à risques

Le Bulletin de liaison des amis du [Comité de lutte contre les Maladies Respiratoires](#) a consacré un grand dossier aux maladies professionnelles respiratoires. Ce dossier comporte un article sur l'asthme des coiffeurs et des boulangers. Il nous a semblé utile de mettre ce document à votre disposition.

Les coiffeurs et les boulangers, professions à risque

Les coiffeurs et les boulangers sont des professions très exposées au risque d'asthme professionnel. Aujourd'hui, cette maladie professionnelle respiratoire reste sous-déclarée mais sa prévention s'améliore.

L'asthme professionnel des boulangers

La farine est la première cause d'asthme professionnel en France. Constamment exposés aux poussières de farine, les boulangers sont les plus touchés.

Les allergies respiratoires sont particulièrement fréquentes dans la profession et peuvent arriver à tout moment de la vie professionnelle. Fait particulièrement préoccupant l'asthme persiste le plus souvent malgré l'arrêt de l'activité professionnelle, quand la personne malade a continué à travailler longtemps.

Parmi les professionnels qui déclarent leur maladie, 1 sur 4 est un boulanger. De nombreux professionnels ne déclarent pas leur asthme, de crainte d'être licenciés ou reclassés.



L'accent est mis sur la prévention

En 1999, un comité de pilotage a identifié deux sources principales d'empoussièremement du fournil : les opérations manuelles effectuées par le boulanger au cours de la fabrication du pain et du nettoyage, les machines de

boulangerie en production et lors du nettoyage. Le comité a préconisé des solutions pour diminuer les émissions de poussières de farine dans les fournils, solutions testées avec succès par des boulangers sur site. Certaines sont simples et ne demandent aucun investissement financier comme apprendre à vider son sac de farine sans le secouer. D'autres nécessitent des investissements : mise en place d'une ventilation du local, achat d'une diviseuse anti-émission de poussières de farine ... C'est pourquoi le réseau Prévention des Risques Professionnels propose d'aider financièrement les boulangers-pâtisseries désireux de s'équiper de matériel réduisant les émissions de poussières de farine.



L'asthme professionnel des coiffeurs

Le travail de la coiffure comporte l'utilisation de nombreux produits potentiellement agressifs pour les voies respiratoires.

Depuis 1996, année de la mise en place de l'Observatoire National des Asthmes Professionnels (ONAP) l'incidence de l'asthme professionnel reconnu chez les coiffeurs n'a cessé d'augmenter : 5,5 % en 1996, 8 % en 1998 et 10 % en 2000, soit tout de même un professionnel sur dix.

Chez les femmes, 30% des cas d'asthme d'origine professionnelle proviennent du secteur de la coiffure. (1) Les persulfates alcalins (agents de décoloration capillaire) sont la première cause d'asthme professionnel.

La prévention

La prévention de l'asthme du coiffeur passe par l'aération

correcte des locaux et l'utilisation de produits sous forme de gel, crème ou shampoing, moins susceptibles d'entraîner une pollution du lieu de travail.

En cas d'asthme professionnel

Des traitements médicaux permettent une certaine stabilisation mais, si l'exposition continue, l'aggravation est de règle. Parfois, des modifications des conditions de travail suffisent mais dans les cas les plus graves, le meilleur traitement, le plus efficace, est l'éviction totale du produit responsable s'il est connu. Parfois, le changement de profession s'avère même inévitable. En effet, dans 40 % des cas, les personnes qui ont développé un asthme professionnel ne peuvent plus exercer leur métier, C'est pour cette raison qu'il faut consulter un médecin dès les premiers signes d'allergie.

(1) Données Observatoire National des Asthmes Professionnels, 2003. Sources : « allergie respiratoire du boulanger » INRS, documents pour le médecin du travail, n°90, 2^{ème} trimestre 2002 ;

Site des accidents du travail et des maladies professionnelles. L'Assurance Maladie

TÉMOIGNAGES

Yann, 24 ans, Paris

« J'ai dû renoncer au métier de boulanger. Une vraie passion ! En 2002, j'ai commencé un contrat d'apprentissage de boulanger. J'aimais ce que je faisais, je m'entendais bien avec mon patron. Mais, très vite, j'ai commencé à me sentir mal, à étouffer, j'ai été arrêté plusieurs fois. Mon médecin a diagnostiqué un asthme. Et le médecin du travail a pensé à un asthme professionnel. Malheureusement, les tests ont montré que j'étais allergique à la farine. On m'a dit qu'il fallait

que j'arrête ma formation, que je devais me reconverter. La fin d'un rêve ... J'ai eu beaucoup de mal à l'accepter et même encore aujourd'hui, alors que j'apprécie mon boulot de cuisinier, au fond de moi, il y a toujours ce regret de ne pas être boulanger ».

Sandra, 45 ans, Lille

« A 45 ans, je vais devoir changer de métier. Cela fait 28 ans que je suis coiffeuse. J'ai un asthme professionnel reconnu depuis l'an dernier. Mon asthme est dû à l'utilisation de produits chimiques utilisés pour les décolorations et els permanentes. Je vais devoir changer de métier, alors que je ne sais faire que ça. Je suis très inquiète pour mon avenir ».

Liens utiles

[Le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention du travail et des accidents du travail et des maladies professionnelles](#)

[Guide juridique et pratique des accidents du travail et maladies professionnelles, Gwendoline Aubourg et Viviane Quist, Editions De Vecchi, octobre 2005 – Supplément technique de l'I.N.B.P. de janvier 2006, les réactions allergiques aux poussières de farine](#)

Création de la page Décembre 2010

Halte aux moisissures

Nous espérons que cet article paru dans [le parisien_17_fevrier_2011](#), vous incitera à solliciter l'intervention de la [Conseillère Médicale en Environnement Intérieur](#) qui pourra vous apporter une aide décisive dans ce

domaine. N'hésitez pas à en parler à votre médecin. Vous trouverez également ce lien vers un article du Moniteur sur l'air intérieur : [l'émergence de l'efficacité énergétique accroît le risque sanitaire.](#)
